

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-353

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Investissements d'avenir »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	15 000 000
Valorisation de la recherche	0	0
Accélération de la modernisation des entreprises	15 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	15 000 000	15 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 15 000 000 euros du programme 421 « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche » à l'action 04 « Soutien des grandes universités de recherche » vers le programme 423 « Accélération de la modernité des entreprises » à l'action 03 « Industrie du futur ».

L'industrie ne représente plus que 12,6 % du PIB de la France, alors que ce chiffre est de 20,3 % en Allemagne. Ce secteur d'activité est pourtant stratégique pour le développement économique de la France, il génère notamment la grande majorité des exportations françaises et concerne 78 % des dépenses de recherche et développement. Son déclin est en partie responsable de l'augmentation du chômage et s'explique notamment par des difficultés d'adaptation face à la concurrence mondiale. Aussi, il est important de soutenir des projets industriels innovants et capables d'engendrer des dynamiques nouvelles pour l'ensemble de ce secteur. Le financement de tels projets doit être conditionné à une production majoritairement localisée en France.